

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE330

présenté par

M. Pauget, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

-----

### ARTICLE 34

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 4 :

« Elle tient compte des déductions au titre de frais professionnels calculées forfaitairement en pourcentage de cette rémunération, dans des limites et des conditions fixées par arrêté. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.